

# Fonds de soutien au court métrage à Paris

## VILLE DE PARIS

### Présentation du dispositif

Dans le but d'encourager la production de films courts dans la capitale, la ville de Paris a créé un fonds de soutien financier ouvert à tous les courts métrages.

#### +Première session 2022 :

Dépôt des dossiers : du 3 au 27 janvier 2022

Comité de lecture : mars 2022

Comité de sélection : mai 2022

#### +Deuxième session 2022 :

Dépôt des dossiers : du 1 avril au 28 avril 2022

Comité de lecture : juin 2022

Comité de sélection : juillet 2022

#### +Troisième session 2022 :

Dépôt des dossiers : du 1er au 29 septembre 2022

Comité de lecture : novembre 2022

Comité de sélection : décembre 2022

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le soutien à la production s'adresse à toute entreprise de production cinématographique ou audiovisuelle établie en France, intervenant au titre de producteur ou coproducteur majoritaire.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Le soutien de la ville de Paris prend exclusivement en considération:

- Tous les films courts,
- Durée inférieure à 60 mn,
- Tournage prévu principalement à Paris

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Les projets portés par une association ou un candidat à titre individuel (auteur ou réalisateur) ne sont pas éligibles.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention accordée par la Ville de Paris en partenariat avec le CNC, à hauteur maximum de 20 000 € par projet.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

La demande d'aide se fait uniquement en ligne sur la plateforme dédiée de la ville de Paris.

---

## Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié.
- Filière d'activité
  - › Industries culturelles et créatives

---

## Organisme

### VILLE DE PARIS

- **Hôtel de Ville de Paris**  
Place de l'Hôtel de Ville  
75196 PARIS Cedex 04